

Paris, le 5 janvier 2015

**Taux de tarification des AT/MP
Année 2015**

En application des dispositions de l'arrêté du 24 décembre 2014, publié au Journal Officiel le 30 décembre 2014, le taux de tarification des AT/MP pour l'année 2015 dans les industries électriques et gazières est le suivant :

Nature du risque	Code risque	Taux net de cotisation « AT »
Agents statutaires des industries électriques et gazières	40.1ZE	0,30 TC
Salariés non statutaires des industries électriques et gazières	40.1ZF	2,30 TC